



## construction sans autorisation de bailleur

Par **JMNittka**, le **09/02/2013** à **16:41**

Mon locataire a construit un étage dans le hangar qu'il loue sans mon autorisation et m'a mis devant les faits accomplis. De ce fait, les surfaces occupées sont pratiquement doublées! Il n'a pas pris d'architecte, il n'a pas fait de demande de permis de construire, démarches qui sont obligatoires pour ces travaux. Il a violé le contrat, car il n'a pas le droit de faire des travaux "sans mon consentement écrit", il occupe deux fois plus de surface qu'avant et il s'agit d'une infraction à la loi. De plus, cet étage risque d'endommager la structure portante existante du bâtiment. Quelles sont les démarches à faire?